

Département de l'Ariège - Arrondissement : SAINT-GIRONS

Mairie de FABAS  
Compte rendu du Conseil Municipal  
**SÉANCE DU 06 Novembre 2023**

**Sont présents :**

Mesdames BAQUIE Fabienne MORERE Sabine, Messieurs BERGES Jean-Daniel --  
CAPBLANQUET Philippe --- LAURENT Olivier – RAYMOND Michel – --  
SAINT-GERMES Jean-Pierre, ESTAQUE Miche,

**Absents excusés :** -- MANAU Sandrine ( procuration à F BAQUIE )

SEILLE Bernard( procuration à P CAPBLANQUET), SANTANAC Loïs ( procuration à JP  
SAINT-GERMES)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Olivier LAURENT

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Délibération : Passage à la comptabilité M57
3. Délibération : Crédits supplémentaires
4. Délibération : Adhésion au groupement de commande voirie
5. Délibération : Cycle de travail 1607 heures
6. Délibération : Tarif cimetièrre
7. Délibération : Référent déontologue
8. Adhésion Convention Com. Com Mise en place du référent déontologue des élus
9. Motion de soutien CHAC
10. Questions diverses

**1. Nomination du secrétaire**

Olivier LAURENT

**2. Délibération : Passage à la comptabilité M57**

Après explication de Mr le maire le conseil vote l'approbation du passage à la comptabilité M57 à l'unanimité

**3. Crédits supplémentaires, décision modificative.**

Acceptée à l'unanimité

**4. Adhésion au groupement de commande voirie pour l'année 2024.**

Acceptée à l'unanimité.

**5. Cycle de travail 1607 heures.**

Accepté à l'unanimité

6. Tarif cimetière : Présentation du travail effectué par JD BERGES sur la gestion du cimetière :

#### *PROJET MONTANTS des CONCESSIONS DU CIMETIÈRE*

##### **COLUMBARIUM**

*Concession 30 ans renouvelable (une case 450 €) Validé à 500€*

*Un dossier est enregistré en Mairie pour gérer ces concessions (concessions Columbarium)*

*Prévision d'un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres, pour les personnes qui ne veulent pas être dans le Columbarium. (Il se situera à côté du Columbarium) Une stèle portera le nom (JARDIN DU SOUVENIR).*

##### **CIMETIÈRE**

*Nouvelles concessions*

*Emplacement 1.25m x 2.90m*

*(Concession 5 ans renouvelable) (À partir du décès) 200 € (ancien prix 150 €) Validé 200€*

*Emplacement 2.20m x 2.90m*

*(Concession 30 ans renouvelable) (A la réservation) 600 € (ancien prix 300 €) Validé 600€*

*Un dossier est enregistré en Mairie pour gérer ces concessions (concessions nouveau Cimetière)*

*(Concessions ancien Cimetière)*

*Les concessions pour les inhumations en pleine terre feront l'objet d'un règlement particulier, dans un règlement général des cimetières de la commune de FABAS (en étude)*

*La commune pourrait prévoir 2 ou 3 cases préfabriquées (concessions 5 ans renouvelables), qui pourraient être reprises, si pas de renouvellement de concession. Cela éviterait la diversité des tombes en pleine terre dans les îlots du fond du nouveau cimetière.*

##### **OSSUAIRE**

*Prévision de construction d'un ossuaire.*

*L'emplacement pourrait être réalisé soit :*

- sur une tombe abandonnée dans l'ancien cimetière.*
- à l'entrée du cimetière.*

Un règlement intérieur va être rédigé et soumis au conseil.

7. **Référent déontologue :**

Accepté à l'unanimité

8. **Adhésion à la convention pour la mise en place du référent déontologue des élus :**

Acceptée à l'unanimité

9. **Motion de soutien CHAC :**

La motion est votée à l'unanimité

10. Questions diverses :

- Contrat de travail de la secrétaire de mairie, le 1er adjoint présente la délibération portant sur le recrutement de la secrétaire : voté à l'unanimité.

- Vote d'une prime PPV pour les trois salariés de la commune : on part par le bas au prorata des heures : 50€ voté à l'unanimité.
- Voirie : les différents éléments prévus ont été effectués, Tanné, Poujac, Clos de Bousquet avec l'entreprise LLORENS. L'entreprise NAUDIN a effectué les travaux sur le Chemin de Ventose et la route de LA FITTE. Pour l'année prochaine des devis seront fait pour : la fin du chemin de La Fitte, le chemin de Balousseres, Route de peyre rieuclas, VCn°4 à la mairie
- L'épareuse va passer à partir de mercredi 08/11
- Cérémonie du 11/11 : elle se déroulera à 11H30
- Les travaux de réaménagement du terrain des CLAUX, par la maison de retraite.
- Éclairage public : la mise en place de l'extinction de l'éclairage public de 23H à 6H a commencé le 30 octobre. Un point d'étape sera fait l'année prochaine.